

## 3<sup>E</sup> ÉDITION DU FORUM CULTURE COLLÈGES

### UN SPEED-MEETING ENTRE ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE ET ÉQUIPES ENSEIGNANTES DES COLLÈGES

Après une édition 2022 annulée en raison du contexte sanitaire, la 3<sup>e</sup> édition du forum culture collèges était attendue de l'ensemble des partenaires, à la fois les principaux et équipes enseignantes des collèges du département, et les acteurs culturels du territoire. Elle s'inscrit dans un contexte général de fort engagement de la collectivité en matière d'éducation artistique et culturelle.



Mercredi 25 janvier, 71 représentants de 48 collèges publics et privés et 94 acteurs culturels départementaux, voire régionaux, étaient présents à la Maison du Département pour une matinée d'échanges sous la forme de speed meeting, chacun pouvant aller à la rencontre des structures et acteurs du territoire, toutes esthétiques confondues (arts visuels, cinéma et audiovisuel, arts vivants, littérature, écriture, lecture, éducation aux médias et à l'information, patrimoine et musées, culture scientifique).

#### SENSIBILISER LES JEUNES À LA CULTURE ET AUX ARTS

Le Département de la Manche, soucieux d'offrir aux jeunes Manchois les meilleures conditions possibles de formation et d'épanouissement, est particulièrement impliqué dans l'éducation artistique et culturelle, et ce depuis de nombreuses années.

Cette ambition se traduit notamment via une politique très volontariste d'accompagnement des projets pédagogiques des collèges, plus particulièrement sous la forme d'un soutien aux établissements mettant en œuvre un parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), sur les quatre années de scolarité des collégiens, dans le cadre du **dispositif Profil Manche**. L'accompagnement des collèges en ce sens (appui en termes de méthodologie de projet, mise en relation avec les partenaires artistiques et culturels du territoire, etc.)

s'effectue en transversalité entre la Direction des collèges, de la jeunesse et des sports et la Direction de la culture et la Direction du patrimoine et des musées, et en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et le Rectorat de Normandie, associés étroitement depuis le début des réflexions sur le sujet. **35 collèges sont aujourd'hui soutenus pour la mise en œuvre du PEAC, soit la moitié d'entre eux.**

Cette volonté politique forte et clairement affichée, qui se traduit notamment par une enveloppe financière de 481 000€ en 2023, est **exemplaire et distingue le Département de la Manche des collectivités voisines.**

#### UNE MATINÉE D'ÉCHANGES PROPOSÉE PAR LE DÉPARTEMENT

Il s'agit pour le Département d'une part de renforcer la qualité des projets « Parcours

Culture » et notamment du parcours d'éducation artistique et culturelle menés dans les collèges, et d'autre part de valoriser la richesse et la diversité des ressources culturelles locales. L'objectif est ainsi, par la rencontre entre acteurs de l'éducation et acteurs culturels, de faciliter la co-construction des projets pour l'année et les années à venir, et, par là même, de pouvoir in fine, lors de la mise en œuvre des projets, sensibiliser un maximum de collégiens à la culture et aux arts afin qu'ils se confrontent, tout au long de leur scolarité, à différents univers artistiques, à travers des rencontres avec les œuvres et les artistes et des ateliers de pratique artistique. Cet accompagnement du Département vise ainsi non seulement à contribuer à l'épanouissement des collégiens, à leur ouverture au monde, tout en favorisant la dynamique de territoire.



**Une ambition politique clairement affichée dans le projet de mandature 2022-2028 :**

L'objectif est que 100% des collèges manchois soient soutenus, au terme de la mandature, pour la mise en œuvre du projet d'éducation artistique et culturelle (PEAC). Pour rappel, 35 collèges sont soutenus en 2022/2023 pour la mise en œuvre du PEAC, et 22 pour la mise en œuvre d'un projet culturel, soit 57 collèges sur les 70 du département, représentant une enveloppe financière de 251 506,97€ (y compris 28 500€ consacrés aux Classes à Horaires Aménagés et Orchestres à l'école) sur une enveloppe globale de 495 000 €, soit plus de 50% des crédits.

Une réflexion est parallèlement à l'œuvre pour que le Département candidate au label 100% EAC proposé par l'Etat (lancé le 17 décembre 2021 par le Haut Conseil de l'EAC).

→ Cette ambition est renforcée par la signature récente de la Convention cadre partenariale pour la généralisation de l'EAC des enfants et des jeunes en Normandie (convention sur trois années scolaires, rassemblant la DRAC, l'Education nationale, la Région, les 5 Départements normands et la DRAAF), votée en commission permanente le 21 octobre 2022.